



**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DES LAURENTIDES
MUNICIPALITÉ DE LABELLE**



18 juin 2018

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Labelle tenue au lieu et à l'heure ordinaire des séances du conseil dans la salle Wilfrid-Machabée, le dix-huit juin deux-mille-dix-huit (18 juin 2018) à laquelle étaient présents et formant le quorum:

MME	La conseillère Louise Gaudreau
MM	Le conseiller Réjean Nantel
	Le conseiller Patrice Charette
	Le conseiller Gaétan Marier
	Le conseiller Yvan Guindon
	Le conseiller Michel Lefebvre

Sous la présidence du maire, monsieur Robert Bergeron. Aussi présente, Mme Claire Coulombe, secrétaire-trésorière et directrice générale.

3. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le quorum ayant été constaté par la secrétaire-trésorière, le maire déclare la séance ouverte. Il est 20 h 12.

4. RÉS. 143.06.2018 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est PROPOSÉ par le conseiller Gaétan Marier
APPUYÉ par le conseiller Yvan Guindon
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents:

D'adopter l'ordre du jour suivant :

**MUNICIPALITÉ DE LABELLE
ORDRE DU JOUR
SÉANCE DU 18 JUIN 2018**

- 1. Prière/Moment de réflexion**
- 2. Présences**
- 3. Ouverture de la séance**
- 4. Adoption de l'ordre du jour**
- 5. Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 22 mai 2018**
- 6. Appels d'offres et soumissions**
 - 6.1. Appel d'offres public numéro 2018-04 pour le déneigement du secteur du lac Labelle : Octroi de contrat;
- 7. Administration, finances et ressources humaines**
 - 7.1. Nomination d'un représentant de la Municipalité de Labelle sur le conseil d'administration de Loisirs Laurentides;
 - 7.2. Ententes avec la Commission scolaire des Laurentides pour l'utilisation de locaux et de matériel par le camp de jour;
 - 7.3. Demande d'aide financière dans le cadre du programme Nouveaux horizons pour les aînés 2018;



- 8. Travaux publics**
- 9. Urbanisme et environnement**
 - 9.1. Demande de dérogation mineure numéro 2018-012 sur le lot 5011044, situé au 2245 chemin du Lac-Baptiste (1323-39-9624);
 - 9.2. Demande de plan d'implantation et d'intégration architecturale numéro 2018-013 concernant la propriété sise au 253 rue de la Gare, sur le lot 5010273 (0927-57-2741);
 - 9.3. Appui à la MRC des Laurentides relativement à son mémoire sur le plan d'aménagement forestier intégré opérationnel;
 - 9.4. Signature du protocole d'entente avec l'Association des propriétaires riverains du lac Joly;
 - 9.5. Demande d'aide financière dans le cadre du programme d'aide financière du fonds de la sécurité routière;
- 10. Sécurité incendie et sécurité publique**
- 11. Loisirs, culture et tourisme**
 - 11.1. Tournoi de golf de la Fondation CHDL-CRHV;
- 12. Bibliothèque**
- 13. Période de questions et réponses**
- 14. Avis de motion et règlements**
 - 14.1. Avis de motion pour l'adoption du règlement numéro 2018-294 modifiant le plan d'urbanisme afin de permettre la relocalisation d'un CHSLD et d'un CLSC;
 - 14.2. Avis de motion pour l'adoption du règlement numéro 2018-295 modifiant le règlement numéro 2002-54 sur l'application des règlements d'urbanisme;
 - 14.3. Avis de motion pour l'adoption du règlement numéro 2018-296 modifiant le règlement numéro 2002-56 relatif au zonage;
 - 14.4. Adoption du premier projet de règlement numéro 2018-294 modifiant le plan d'urbanisme afin de permettre la relocalisation d'un CHSLD et d'un CLSC;
 - 14.5. Adoption du premier projet de règlement numéro 2018-295 modifiant le règlement numéro 2018-295 modifiant le règlement numéro 2002-54 sur l'application des règlements d'urbanisme;
 - 14.6. Adoption du premier projet de règlement numéro 2018-296 modifiant le règlement 2002-56 relatif au zonage;
 - 14.7. Tenue d'une assemblée publique de consultation pour les projets de règlement numéro 2018-294, 2018-295 et 2018-296;
- 15. Comptes**
 - 15.1. Autorisation de dépenses et de paiements;
- 16. Varia**
- 17. Période de questions et réponses**
- 18. Levée de la séance ordinaire**

Que l'ordre du jour puisse être modifié avec l'assentiment des membres du conseil.

Adoptée

5. RÉS. 144.06.2018 APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 22 MAI 2018

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil municipal ont tous reçu le procès-verbal de la séance ordinaire du 22 mai 2018 dans les délais requis et s'en déclarent satisfaits;



Il est PROPOSÉ par le conseiller Yvan Guindon
APPUYÉ par la conseillère Louise Gaudreau
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

Que le procès-verbal de la séance ordinaire du 22 mai 2018 soit approuvé tel que rédigé.

Adoptée

6.1 RÉS. 145.06.2018 APPEL D'OFFRES PUBLIC NUMÉRO 2018-04 POUR LE DÉNEIGEMENT DU SECTEUR DU LAC LABELLE : OCTROI DE CONTRAT

CONSIDÉRANT l'adoption de la résolution 115.05.2018 mandatant la directrice générale et le directeur des travaux publics à aller en appel d'offres public pour le contrat de déneigement du secteur du lac Labelle;

CONSIDÉRANT qu'un addenda (numéro 1) modifiant la durée du contrat a dû être publié le 7 juin 2018;

CONSIDÉRANT QUE suite à l'appel d'offres public, deux (2) soumissions ont été reçues et ouvertes le 18 juin et que celle de 9077-2146 Québec inc. s'avère être la plus basse soumission conforme;

Il est PROPOSÉ par le conseiller Patrice Charette
APPUYÉ par le conseiller Gaétan Marier
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

D'octroyer le contrat pour les services de déneigement du secteur du lac Labelle à 9077-2146 Québec inc., soit pour l'option d'une durée de quatre (4) ans au coût total de 824 881,55 \$, avant taxes, et ce, selon les termes et conditions du devis d'appel d'offres numéro 2018-04 ainsi que de l'addenda numéro 1.

Que la présente résolution ainsi que la soumission déposée le 18 juin 2018 et les documents d'appel numéro 2018-04 tiennent lieu de contrat entre les parties.

Que cette dépense soit financée à même le fonds général.

Adoptée

7.1 RÉS. 146.06.2018 NOMINATION D'UN REPRÉSENTANT DE LA MUNICIPALITÉ DE LABELLE SUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LOISIRS LAURENTIDES

CONSIDÉRANT la démission de M. Claude Nantel à titre de conseiller municipal et que, par conséquent, il y a lieu de le remplacer à titre de représentant de la Municipalité de Labelle sur le conseil d'administration de Loisirs Laurentides;

Il est PROPOSÉ par le conseiller Michel Lefebvre
APPUYÉ par le conseiller Réjean Nantel
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents:

De nommer Louise Gaudreau à titre de représentante de la Municipalité de Labelle sur le conseil d'administration de Loisirs Laurentides.

Adoptée



7.2 **RÉS. 147.06.2018 ENTENTES AVEC LA COMMISSION SCOLAIRE DES LAURENTIDES POUR L'UTILISATION DE LOCAUX ET DE MATÉRIEL PAR LE CAMP DE JOUR**

Il est PROPOSÉ par la conseillère Louise Gaudreau
APPUYÉE par le conseiller Gaétan Marier
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents:

D'autoriser le maire et la directrice générale à signer des ententes avec la Commission scolaire des Laurentides établissant les modalités d'utilisation de locaux et de matériel de l'École Le Tremplin pour la tenue du camp de jour de la Municipalité au cours de l'été 2018.

Adoptée

7.3 **RÉS. 148.06.2018 DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE DANS LE CADRE DU PROGRAMME NOUVEAUX HORIZONS POUR LES AÎNÉS 2018**

Il est PROPOSÉ par le conseiller Gaétan Marier
APPUYÉ par la conseillère Louise Gaudreau
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents:

De présenter une demande d'aide financière à Emploi et Développement social Canada pour l'année 2018 dans le cadre du programme Nouveaux Horizons pour les aînés pour l'acquisition d'exerciseurs pour l'aire de remise en forme pour les aînés. Cette demande représente un coût total d'environ 22 301 \$ plus les taxes.

D'autoriser la directrice des finances, madame Nicole Bouffard, à présenter la demande et à signer, s'il y a lieu, une entente avec Emploi et Développement social Canada relative à une aide financière dans le cadre du Programme Nouveaux Horizons pour les aînés pour l'installation d'exerciseurs pour les aînés dans le dôme.

De nommer madame Claire Coulombe et madame Nicole Bouffard à titre de signataires autorisées, au nom de la Municipalité de Labelle, aux fins de conclusion d'ententes avec Emploi et Développement social Canada (EDSC) ainsi que pour les rapports présentés à EDSC.

De nommer madame Nicole Bouffard à titre de signataire autorisée, au nom de la Municipalité de Labelle, aux fins de paiement à EDSC.

Adoptée

9.1 **RÉS. 149.06.2018 DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE NUMÉRO 2018-012 SUR LE LOT 5011044, SITUÉ AU 2245 CHEMIN DU LAC-BAPTISTE (1323-39-9624)**

CONSIDÉRANT QUE la demande a pour objet une dérogation de 8.85 mètres pour agrandir le bâtiment principal à l'extérieur de la rive du lac ;

CONSIDÉRANT QUE le bâtiment principal se localise à l'extérieur de la rive du lac;

CONSIDÉRANT QUE le projet proposé d'agrandissement vertical et horizontal de chaque côté du bâtiment existant démolit en grande partie le bâtiment existant;

CONSIDÉRANT QUE le conseil considère le projet comme une reconstruction du bâtiment principal;



CONSIDÉRANT la résolution du Comité consultatif d'urbanisme numéro 028.04.2018 recommandant au conseil de refuser la demande de dérogation mineure numéro 2018-012 telle que présentée, mais d'accepter qu'un sous-sol et un 2^e étage soient aménagés au-dessus et en dessous du bâtiment existant ;

CONSIDÉRANT QUE la demande de dérogation mineure respecte les autres dispositions des articles 145.1 à 145.8 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme et du règlement municipal numéro 2009-178 ;

CONSIDÉRANT QUE jusqu'à ce jour personne ne s'est prononcé à l'encontre de cette demande de dérogation mineure et que suite à l'annonce par le maire de la présente demande au cours de cette session du conseil personne ne s'est prononcé à l'encontre de ladite demande de dérogation mineure;

Il est PROPOSÉ par le conseiller Michel Lefebvre
APPUYÉ par la conseillère Louise Gaudreau
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

De refuser la demande de dérogation mineure numéro 2018-012 de 8.85 mètres pour agrandir le bâtiment principal à l'extérieur de la rive du lac.

Toutefois, le conseil accepte qu'un sous-sol et un 2^e étage soient aménagés au-dessus et en dessous du bâtiment existant. Le comité pourrait revoir la demande avec de nouveaux éléments au dossier.

Le tout, sur le lot 5011044 situé au 2245 chemin du Lac-Baptiste.

Adoptée

9.2 RÉS. 150.06.2018 DEMANDE DE PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE NUMÉRO 2018-013 CONCERNANT LA PROPRIÉTÉ SISE AU 253 RUE DE LA GARE, SUR LE LOT 5010273 (0927-57-2741)

CONSIDÉRANT QUE la demande est située à l'intérieur d'une zone de PIIA définie par le règlement numéro 2015-253;

CONSIDÉRANT QUE la demande consiste à changer le revêtement extérieur du bâtiment principal pour du Maibec de couleur «rouge campagnard»;

CONSIDÉRANT QUE le PIIA recommande des matériaux authentiques et traditionnels comme la pierre, le bois ou la brique;

CONSIDÉRANT QUE la couleur choisie s'intègre bien aux propriétés voisines et à la Gare de Labelle;

CONSIDÉRANT QUE la demande du plan d'implantation et d'intégration architecturale répond aux normes de la réglementation d'urbanisme en vigueur;

CONSIDÉRANT QUE le plan d'implantation et d'intégration architecturale proposé répond aux objectifs du règlement 2015-253, intitulé Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale;

CONSIDÉRANT la résolution 033.05.2018 du comité consultatif d'urbanisme d'accepter la demande de PIIA;



Il est PROPOSÉ par la conseillère Louise Gaudreau
APPUYÉE par le conseiller Michel Lefebvre
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

D'accepter la demande de plan d'implantation et d'intégration architecturale numéro 2018-013 du secteur de la Gare pour un revêtement extérieur de style Maibec de couleur rouge campagnard sur le bâtiment principal.

Le tout tel que présenté à la propriété suivante :

- Lot numéro 5010273 situé au 253 rue de la Gare.

Adoptée

9.3

**RÉS. 151.06.2018 APPUI À LA MRC DES LAURENTIDES RELATIVEMENT
À SON MÉMOIRE SUR LE PLAN D'AMÉNAGEMENT
FORESTIER INTÉGRÉ OPÉRATIONNEL**

CONSIDÉRANT la résolution numéro 2018.04.7455 adoptée par la MRC des Laurentides pour le dépôt d'un mémoire sur le Plan d'aménagement forestier intégré opérationnel du ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP);

CONSIDÉRANT QUE les piliers du développement économique de la MRC sont l'industrie touristique et la villégiature;

CONSIDÉRANT QUE les terres publiques visées par le PAFIO présenté par le MFFP représentent plus du cinquième de la superficie du territoire de la MRC des Laurentides;

CONSIDÉRANT la proximité des terres publiques par rapport aux territoires municipalisés;

CONSIDÉRANT QUE les interventions forestières sur les terres publiques ont des impacts directs sur les communautés et sur l'environnement naturel et visuel du territoire, sur la sécurité et la qualité de vie des citoyens et sur les infrastructures routières municipales;

CONSIDÉRANT la problématique majeure soulevée par plusieurs municipalités de la MRC relativement aux impacts environnementaux et financiers du transport forestier sur les infrastructures locales;

CONSIDÉRANT les recommandations du comité interne de la MRC des Laurentides pour l'analyse concernant les chemins à double vocation et sur les impacts du transport forestier sur les chemins locaux;

CONSIDÉRANT l'expertise développée par la MRC des Laurentides en matière d'aménagement durable de la forêt dans le cadre de la gestion des terres publiques intramunicipales;

CONSIDÉRANT les constats observés sur les terres publiques par la MRC des Laurentides, au cours des dernières années, quant au respect des saines pratiques d'aménagement forestier environnementales et au niveau de l'encadrement des différentes interventions par le MFFP;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Labelle veut qu'ils soient favorisés sur les terres du domaine de l'État le développement et l'utilisation optimale des diverses ressources de la forêt dans le cadre d'une exploitation durable, en respect avec les attentes et les besoins de la communauté;



Il est PROPOSÉ par le conseiller Gaétan Marier
APPUYÉ par le conseiller Réjean Nantel
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

QUE la Municipalité de Labelle appuie la MRC des Laurentides dans le cadre du dépôt auprès des instances gouvernementales de son mémoire sur le Plan d'aménagement forestier intégré opérationnel (2018-2023);

ET

QUE cette résolution soit transmise aux directions régionales du MFFP, du MTMDET et du MDDLCC, aux ministres de ces ministères, à la ministre déléguée de la région des Laurentides, ainsi qu'aux députés d'Argenteuil, Bertrand et de Labelle.

Adoptée

9.4 RÉS. 152.06.2018 SIGNATURE DU PROTOCOLE D'ENTENTE 2018 AVEC L'ASSOCIATION DES PROPRIÉTAIRES RIVERAINS DU LAC JOLY

Il est PROPOSÉ par le conseiller Michel Lefebvre
APPUYÉ par le conseiller Patrice Charette
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

D'autoriser le maire, monsieur Robert Bergeron, et la directrice générale, madame Claire Coulombe, à signer, pour et au nom de la Municipalité de Labelle, le protocole d'entente proposé entre l'Association des propriétaires riverains du lac Joly.

Que l'Association des propriétaires riverains du lac Joly s'engage à se conformer aux exigences de la politique 2008-28 relative à la reconnaissance et au soutien des organismes.

Adoptée

9.5 RES. 153.06.2018 DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE DANS LE CADRE DU PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE DU FONDS DE LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Labelle a pris connaissance du Programme d'aide financière du fonds de la sécurité routière;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Labelle désire présenter une demande d'aide financière dans le cadre de ce programme afin de poursuivre la piste multifonctions à partir du pont Joseph-Commandant jusqu'au parc linéaire le P'tit Train du Nord;

CONSIDÉRANT QUE ce projet permettra aux cyclistes et aux piétons de circuler de manière sécuritaire dans le secteur et mieux encadrer le stationnement pour les véhicules routiers;

Il est PROPOSÉ par le conseiller Patrice Charette
APPUYÉE par le conseiller Gaétan Marier
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

QUE la Municipalité de Labelle autorise la présentation du projet afin de poursuivre la piste multifonctions au ministère des Transports, de la Mobilité durable et l'électrification des transports dans le cadre du Programme d'aide financière du fonds de la sécurité routière;



QUE soit confirmé l'engagement de la Municipalité de Labelle à payer sa part des coûts admissibles au projet;

QUE la Municipalité de Labelle désigne madame Claire Coulombe, directrice générale, comme personne autorisée à agir en son nom et à signer en son nom tous les documents relatifs au projet mentionné ci-dessus.

Adoptée

11.1 RÉS. 154.06.2018 TOURNOI DE GOLF DE LA FONDATION CHDL-CRHV

Il est PROPOSÉ par le conseiller Yvan Guindon
APPUYÉ par la conseillère Louise Gaudreau
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

D'autoriser l'achat de 3 billets pour le tournoi de golf de la Fondation CHDL-CRHV du Centre de services Rivière-Rouge du CISSS d'Antoine-Labelle qui aura lieu le 27 août prochain au Club de golf Nominique au coût de 180 \$ chacun, 2 soupers à 65 \$ chacun ainsi qu'une participation financière « Partenaire d'une normale » de 350 \$.

Que les sommes nécessaires au paiement de cette dépense soient prises à même le fonds d'administration, poste budgétaire 02-701-90-970.

Adoptée

13. PÉRIODE DE QUESTIONS ET RÉPONSES

14.1 AVIS DE MOTION POUR L'ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 2018-294 MODIFIANT LE PLAN D'URBANISME AFIN DE PERMETTRE LA RELOCALISATION D'UN CHSLD ET D'UN CLSC

Le conseiller Michel Lefebvre donne un avis de motion de l'adoption, lors d'une séance ultérieure de ce conseil, du règlement numéro 2018-294 modifiant le plan d'urbanisme afin de permettre la relocalisation d'un CHSLD et d'un CLSC.

14.2 AVIS DE MOTION POUR L'ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 2018-295 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 2002-54 SUR L'APPLICATION DES RÈGLEMENTS D'URBANISME

Le conseiller Michel Lefebvre donne un avis de motion de l'adoption, lors d'une séance ultérieure de ce conseil, du règlement numéro 2018-295 modifiant le règlement numéro 2002-54 sur l'application des règlements d'urbanisme.

14.3 AVIS DE MOTION POUR L'ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 2018-296 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 2002-56 RELATIF AU ZONAGE

Le conseiller Michel Lefebvre donne un avis de motion de l'adoption, lors d'une séance ultérieure de ce conseil, du règlement numéro 2018-296 modifiant le règlement numéro 2002-56 relatif au zonage.



14.4 RÉS. 155.06.2018

**ADOPTION DU PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT
NUMÉRO 2018-294 MODIFIANT LE PLAN
D'URBANISME AFIN DE PERMETTRE LA
RELOCALISATION D'UN CHSLD ET D'UN CLSC**

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de modifier une condition du tableau des affectations du sol pour permettre la relocalisation d'un CHSLD et d'un CLSC à l'intérieur du périmètre urbain;

Il est PROPOSÉ par le conseiller Michel Lefebvre
APPUYÉ par la conseillère Louise Gaudreau
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

D'adopter le projet de règlement numéro 2018-294 modifiant le plan d'urbanisme afin de permettre la relocalisation d'un CHSLD et d'un CLSC.

Adoptée

14.5 RÉS. 156.06.2018

**ADOPTION DU PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT
NUMÉRO 2018-295 MODIFIANT LE RÈGLEMENT
NUMÉRO 2002-54 SUR L'APPLICATION DES
RÈGLEMENTS D'URBANISME**

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de modifier le coût de quelques permis et certificats d'autorisation ainsi que l'ajout d'un document à fournir pour les quais d'une superficie supérieure à 20 m²;

Il est PROPOSÉ par la conseillère Louise Gaudreau
APPUYÉE par le conseiller Yvan Guindon
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

D'adopter le premier projet de règlement numéro 2018-295 modifiant le règlement numéro 2002-54 sur l'application des règlements d'urbanisme.

Adoptée

***NOTE :** Mme la conseillère Louise Gaudreau déclare être susceptible d'avoir un intérêt particulier relativement au prochain item à l'ordre du jour, son conjoint ayant demandé une des modifications proposées au projet de règlement. Elle se retire donc des discussions et du vote s'y rapportant. Il est 20 h 38.*

14.6 RÉS. 157.06.2018

**ADOPTION DU PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT
NUMÉRO 2018-296 MODIFIANT LE RÈGLEMENT
2002-56 RELATIF AU ZONAGE**

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de modifier certaines dispositions concernant la possibilité de relocaliser un CHSLD et un CLSC dans certaines zones du périmètre urbain, d'autoriser les activités commerciales d'entrepôt dans la zone Cm-109 ainsi que des précisions touchant les quais de plus grandes surfaces;

Il est PROPOSÉ par le conseiller Patrice Charette
APPUYÉ par le conseiller Michel Lefebvre
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :



D'adopter le premier projet de règlement numéro 2018-296 modifiant le règlement numéro 2002-56 relatif au zonage.

Adoptée

Mme la conseillère Louise Gaudreau reprend son poste. Il est 20 h 41.

14.7

**RÉS. 158.06.2018 TENUE D'UNE ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE
CONSULTATION POUR LES PROJETS DE
RÈGLEMENT NUMÉRO 2018-294, 2018-295 ET
2018-296**

CONSIDÉRANT le projet de règlement numéro 2018-294 modifiant le Règlement sur l'application des règlements d'urbanisme 2002-54 modifiant le plan d'urbanisme afin de permettre la relocalisation d'un CHSLD et d'un CLSC;

CONSIDÉRANT le projet de règlement numéro 2018-295 modifiant le Règlement numéro 2002-54 sur l'application des règlements d'urbanisme;

CONSIDÉRANT le projet de règlement numéro 2018-296 modifiant le Règlement de zonage numéro 2002-56 relatif au zonage;

CONSIDÉRANT QUE les articles 109.3, 109.4, 125 et 127 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme spécifient que la Municipalité doit tenir une assemblée publique de consultation expliquant le contenu des projets de règlements susmentionnés;

Il est PROPOSÉ par le conseiller Gaétan Marier
APPUYÉ par le conseiller Yvan Guindon
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents:

De tenir l'assemblée publique de consultation relative aux projets de règlement numéro 2018-294, 2018-295 et 2018-296 le jeudi 12 juillet 2018 à 19 h00 à la salle Wilfrid-Machabée de l'Hôtel de Ville, situé au 1, rue du Pont.

Adoptée

15.1

RÉS. 159.06.2018 AUTORISATION DE DÉPENSES ET DE PAIEMENTS

Il est PROPOSÉ par le conseiller Yvan Guindon
APPUYÉ par le conseiller Michel Lefebvre
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents:

Qu'après examen des dépenses par la commission des finances, le conseil municipal autorise les dépenses ainsi que leur paiement tel que présentées à la liste des déboursés et la liste des comptes à payer pour le mois de mai 2018 aux montants respectifs de trois-cent-neuf-mille-deux-cent-treize dollars (309 213,00 \$) et trois-cent-soixante-sept-mille-cinq-cent-quatre-vingt-sept dollars et vingt-trois cents (367 587,23 \$).

La liste des déboursés et la liste des comptes à payer font partie intégrante de la présente résolution comme si elles étaient au long reproduites.

Le rapport des autorisations de dépenses accordées par les différents fonctionnaires en vertu du règlement 2008-154 modifié par le règlement 2011-201 fait partie de la présente liste de comptes. Le conseil approuve et entérine ces dépenses.



La secrétaire-trésorière certifie avoir les crédits disponibles pour assumer ladite décision.

Adoptée

16. **VARIA**

17. **PÉRIODE DE QUESTIONS**

18. **RÉS. 160.06.2018 LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE**

Il est PROPOSÉ par le conseiller Gaétan Marier
APPUYÉ par la conseillère Louise Gaudreau
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

Que la séance ordinaire soit levée et terminée. Il est 20 h 51.

Adoptée

_(original signé) _____
Robert Bergeron
Maire

_(original signé) _____
Claire Coulombe
Secrétaire-trésorière/directrice
générale

Je, Robert Bergeron, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

_(original signé) _____
Robert Bergeron
Maire